

**ARRÊTE MUNICIPAL PERMANENT
N° 2/2024
RESTRICTION DE CIRCULATION
ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT**



Le Maire d'ATTICHES,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,
Vu la demande présentée par CITEOS située 75 rue des Bureaux à 59262 LESQUIN
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents,

ARRÊTE

Article 1 : du 2 Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, en raison de travaux d'entretien et de travaux neufs concernant l'éclairage public sur l'ensemble de la commune, la circulation pourrait être amenée à être restreinte et le stationnement interdit.

Article 2 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation du chantier, pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : la fourniture et la pose des panneaux de signalisation sont placées sous l'entière responsabilité des organisateurs des travaux.

Article 4 : L'entreprise s'engage à remettre les chaussées en l'état identique d'avant le commencement des travaux.

Article 5 : Pendant toute la durée des travaux, l'organisation de la circulation sur la voie devra être respectée de la façon suivante :

- Circulation alternée par feux tricolores, si nécessaire
- Vitesse limitée à 30 km/heure
- Défense de stationner, de s'arrêter et de dépasser interdit au droit du chantier.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation au :

- Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- Aux Agents A S V P de la commune d'ATTICHES (59)
- Conseil Régional des Hauts-de-France – service circulation à LILLE (59)
- Directeur de la Société ESTERRA SANTES (59)
- Directeur de la Sté VINCI ENERGIES - CITEOS à LESQUIN (59)

Fait à ATTICHES, le 2 JAN. 2024
L'adjointe aux Travaux
Mme Isabelle LAMPS

